

Scrutin n° 11 : fonctionnaires des corps de recherche

Bulletin de vote

Liste : CGT-Culture



Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. <b>Antoine ZINK</b> , ingénieur de recherche, C2RMF	1bis. <b>Gautier BASSET</b> , technicien de recherche, DRAC Grand Est, site de Châlons-en-Champagne
2. <b>Julie CHARMOILLAUX</b> , ingénieur d'études, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, SRA Clermont-Ferrand	2bis. <b>Nathalie PINGAUD</b> , ingénieur d'études, C2RMF



## Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

### Scrutin n° 11 : fonctionnaires des corps de recherche

### Profession de foi

### Liste : CGT-Culture



Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Antoine Zink, C2RMF	1bis. Gautier Basset, DRAC Grand Est
2. Julie Charmoillaux, DRAC ARA	2bis. Nathalie Pingaud, C2RMF

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 a créé le CNESERAC. C'est une instance consultative en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines comme les arts plastiques, l'architecture, le patrimoine, le spectacle vivant, le cinéma, l'audiovisuel, le français et les langues de France, le livre et la lecture, les médias et le numérique, ou les recherches interdisciplinaires portant sur ces domaines.

Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche au regard des enjeux des secteurs professionnels concernés mais aussi avec les travaux du CNESER. Il donne un avis sur l'accréditation des établissements assurant des formations supérieures.

Il est consulté notamment sur les emplois et les moyens financiers alloués aux activités d'enseignement supérieur et de recherche, sur la participation de ces établissements à la coopération et aux regroupements des établissements comme les COMUE, sur les orientations générales des contrats pluriannuels signés entre l'Etat et ces établissements. La Cgt-Culture a soutenu la création du CNESERAC pour y défendre les spécificités de l'enseignement supérieur Culture et la recherche culturelle.

#### Le contexte

La recherche et enseignement supérieur du Ministère de la Culture sont le parent pauvre du Ministère en empêchant notamment tout débat démocratique en son sein sur ces questions et en affaiblissant les corps d'enseignants et de recherche, quitte à supprimer de nombreux emplois et crédits et à développer la précarité.

Ces politiques se développent dans un ministère éclaté. Cela favorise le manque de cohérence et nuit à l'efficacité des politiques. C'est l'absence même de stratégie en matière de recherche et

d'enseignement supérieur qui est néfaste au devenir du ministère mais aussi à celui des professions artistiques et culturelles.

Or la vitalité des statuts, des métiers et des professions, que les politiques technocratiques et libérales tentent d'annihiler, est indispensable au développement artistique et culturelle de la société.

### **La démocratie aux sources de la refondation des politiques**

Le CNESERAC, construit sur le modèle du CNESER doit prendre en compte les spécificités et la complexité des statuts des établissements, des personnels, des formations et de la recherche du domaine des arts et de la culture. Une véritable coordination doit se faire entre les deux instances. Le schéma LMD devra se mettre en place progressivement pour les formations de la culture. Les écoles d'architecture sont déjà très avancées et habilitées par le CNESER.

La Cgt-Culture fait le pari que le débat démocratique entre acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur doit permettre la refondation de ces politiques. C'est une alternative aux politiques de marchandisation.

Le CNESERAC est l'opportunité pour les personnels de ces secteurs de débattre et de construire des propositions en matière d'orientations stratégiques, de programmes, de coopérations, d'emplois et de crédits. C'est ensemble et avec les propositions qui se feront jour que nous changerons les politiques pour une meilleure prise en considération des questions de recherche et d'enseignement supérieur au service des futurs professionnels, de l'accès à la connaissance et au développement de la culture scientifique.

Si vous voulez que les avis du CNESERAC aillent dans le sens des intérêts des personnels, des professions et du développement de la recherche publique artistique et culturelle face à l'austérité budgétaire, il est primordial d'y envoyer des élus qui défendront un service public de la culture où l'enseignement supérieur et la recherche culturelle auront une place et un rôle à la hauteur des enjeux portés par l'ensemble de la communauté.

### **NOUS Y DEFENDRONS :**

- *La création de postes de titulaires en nombre suffisant pour assurer nos missions de service public de recherche, et la mise en place d'un vrai plan de titularisation des non-titulaires sur des fonctions pérennes.*
- *Le rétablissement d'un budget à la hauteur des besoins.*
- *L'abandon du Crédit d'impôt recherche et la ré-attribution des fonds ainsi dégagés à la Recherche publique, notamment pour créer des emplois.*
- *La remise en cause de la politique de régionalisation de la recherche publique et de l'enseignement supérieur dont la structuration doit demeurer nationale.*
- *Le maintien du caractère national des établissements, qui ne peuvent se réduire à des outils pour l'innovation des entreprises en région dans le cadre des COMUE.*
- *Le maintien d'un statut national pour les personnels, statut qui doit être renégocié pour améliorer nos grilles de salaires et nos déroulements de carrière, et l'abandon des rémunérations et primes au « mérite » ou à « l'excellence ».*
- *Une recherche publique qui fait avancer les connaissances et leurs applications au service de la société.*

Scrutin n° 11 : fonctionnaires des corps de recherche

Bulletin de vote

Liste FSU



Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. <b>Clotilde BOUST</b> , ingénieure de recherche, C2RMF	1bis. <b>Nathalie SIMONNOT</b> , ingénieure de recherche, École nationale supérieure d'architecture de Versailles
2. <b>Yann LE JEUNE</b> , ingénieur d'études, DRAC Pays-de-la-Loire	2bis. <b>Benoît ODE</b> , ingénieur d'études, DRAC Occitanie

## Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

### Scrutin n° 11 : fonctionnaires des corps de recherche

#### Profession de foi

#### LISTE FSU

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. <b>Clotilde Boust</b> , ingénieure de recherche au C2RMF	1bis. <b>Nathalie Simonnot</b> , ingénieure de recherche à l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles
2. <b>Yann le Jeune</b> , ingénieur d'études au SRA de la DRAC Pays-de-la-Loire	2bis. <b>Benoît Ode</b> , ingénieur d'études au SRA de la DRAC Occitanie

#### Profession de foi de la liste FSU



Cher.e.s collègues,

En tant que fonctionnaires des corps de recherche du ministère de la Culture, vous êtes invité.e.s à élire des représentant.e.s au sein d'une nouvelle instance créée par la loi LCAP de 2016 (loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine). Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) aura vocation à orienter la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Autant dire qu'y seront débattues des questions qui peuvent se révéler déterminantes pour les collègues de l'ensemble de la filière scientifique du ministère, et notamment pour les personnels de recherche. Le CNESERAC devant être consulté sur les questions relatives aux moyens financiers et aux emplois, mais également sur les grandes orientations de la politique de recherche du ministère, il est indispensable que nous puissions y faire entendre nos voix.

#### La recherche au ministère de la Culture : prestigieuse mais mal aimée

Si le ministère de la Culture s'enorgueillit avec raison de la qualité de la recherche menée par ses personnels scientifiques, il peine à reconnaître, valoriser et accompagner la diversité des situations de recherche.

Ce constat, établi de longue date par la FSU, a été rappelé à Françoise Nyssen lors de son arrivée : la recherche culture irrigue absolument tous les secteurs du ministère (les labos bien sûr, mais aussi les musées, les écoles, les bibliothèques, les archives, les DRAC, l'INRAP, etc.). Un ministère de la Culture sans recherche serait un ministère de la Culture lobotomisé.

Mais on ne peut pas demander aux personnels scientifiques de s'investir dans des activités de recherche sans leur en donner les moyens, en temps, en crédits et en reconnaissance. Les compétences scientifiques qui sont les nôtres doivent pouvoir s'exercer dignement dans le cadre de nos activités professionnelles et non comme une occupation marginale à pratiquer seulement le soir et le week-end.

### **La position de la FSU : obtenir que la recherche soit reconnue comme activité distincte des activités de service**

La FSU porte de manière constante cette revendication d'une reconnaissance effective, de la part de nos hiérarchies, de cette activité distincte de l'activité de service. Sans doute, la recherche culture n'a de sens qu'articulée avec les autres activités (conservation, expertise, conseil, accueil du public, etc.) mais elle ne se confond nullement avec elles. Les activités de recherche confèrent aux agents scientifiques du ministère une qualification de base qu'elles contribuent à entretenir tout au long de leur carrière. *C'est cette qualification qui légitime leur expertise et leur intervention sur les objets patrimoniaux dans une dimension qui excède la seule dimension technique.*

C'est dans cet esprit que nous militons, d'une part, pour qu'une décharge partielle de service soit de droit pour celles et ceux qui en font la demande en vue de mener des recherches et pour que, d'autre part, l'activité de recherche et la compétence scientifique puissent être réellement prises en compte par l'administration pour l'inscription au tableau d'avancement ou la valorisation indemnitaire.

Au-delà, et nous comptons bien le faire entendre au CNESERAC, nous militons pour une revalorisation et une revitalisation de la filière recherche du ministère de la Culture.

### **Le CNESERAC : quatre collèges obtenus de haute lutte par la FSU, une instance à faire vivre**

Les représentant.e.s FSU portent ces mandats dans les instances classiques (CT, CAP, CCP, etc.). Ils et elles entendent les porter également au CNESERAC et y défendre l'intérêt des personnels de recherche.

Élaboré sur le modèle du CNESER du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CNESERAC fait assez naturellement une part très large aux établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture, notamment aux écoles supérieures d'art et aux écoles d'architecture. Initialement d'ailleurs, le décret constitutif du CNESERAC ne prévoyait de représentation que pour les enseignants, oubliant les autres corps scientifiques.

*La FSU s'est battue pendant des mois, CTM après CTM, pour que les conservateurs, les corps de recherche, les corps de documentation et les contractuels de recherche y soient représentés également.*

Nous avons été entendus et ces quatre collèges existent. Nous aurions souhaité que la représentation des personnels scientifiques soit plus importante. Celle-ci demandera à être revue, en 2023, lors de la deuxième mandature. Mais nous avons évité le pire : la création d'une instance compétente pour les questions de recherche sans les personnels scientifiques !

*À nous de la faire vivre pendant ces cinq ans et d'en faire un lieu de débat, d'action syndicale, de défense des métiers pour faire avancer les intérêts des personnels scientifiques et faire mieux reconnaître leur engagement au sein du ministère de la Culture.*

*À nous également d'utiliser cette tribune pour revendiquer le nécessaire développement des missions de Recherche de notre ministère, de nos établissements et de nos services.*

**Dans cette optique, une forte participation à ce scrutin est évidemment nécessaire pour donner à nos candidat.e.s, tous et toutes professionnel.le.s de la culture, fortement impliqué.e.s dans la recherche, la légitimité indispensable à leur mandat.**

